

BMO

Maîtrise d'œuvre pour les professionnels et particuliers

www.bmo-ingenierie.fr



UN MAITRE D'OEUVRE

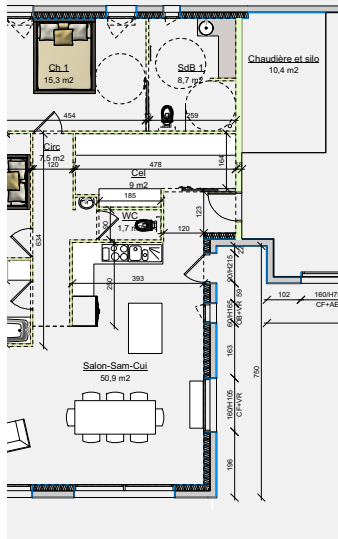
C'EST QUOI ?

Le maître d'œuvre est la personne (ou l'entreprise) en charge de la conception d'un projet immobilier. Il assure le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers. Il est garant du bon déroulement du projet : respect des délais, des coûts, du cahier des charges. Le maître d'œuvre planifie et organise. Ne pas confondre 'maître d'œuvre' et 'maître d'ouvrage', ce dernier désigne la personne ou entreprise ayant un besoin.

En tant que maître d'œuvre, BMO est compétent sur tout type de projet en neuf ou rénovation, pour les particuliers ou les professionnels. BMO vous accompagne sur tout ou partie du projet, en vous proposant un service sur mesure, adapté à vos besoins.

Selon l'article 1792 du Code Civil, le maître d'œuvre est « responsable de plein droit envers son client des dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination. En cas de problème, c'est vers le maître d'œuvre que se retourneront les clients. Par ailleurs le maître d'œuvre doit scrupuleusement respecter et faire respecter le devis établi.

#CONSEIL #COORDINATION #OPTIMISATION #TRANSPARENCE #DÉLAI



CHIFFRAGE AU PLUS JUSTE

A vos côtés pour l'élaboration des devis, il vous assiste pour garantir un chiffrage au plus juste en optimisant les coûts.

BMO vous accompagne également sur la lecture des devis pour vous permettre un choix avisé de vos entreprises et artisans.

CONCEPTION DE VOTRE PROJET

BMO vous apporte conseil et assistance technique, vous propose différentes solutions selon votre projet et votre budget.

Il est compétent sur tout type de projet, du plus traditionnel au plus innovant.



EXECUTION DE CHANTIER

BMO est garant de la bonne exécution du chantier. Il planifie les interventions, coordonne les entreprises et anime les réunions de chantier.

Il a également à charge la réception des ouvrages.

DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

BMO prend en charge le montage des dossiers administratifs (permis, déclaration...).

Selon vos souhaits, il peut intervenir sur la globalité du projet ou uniquement sur le dépôt de permis.



CONSEIL ET EXPERTISE

ACCESSIBILITÉ - SÉCURITÉ INCENDIE

Un bâtiment sera considéré comme accessible s'il permet, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes en situation de handicap, d'être autonomes, à savoir : accéder au bâtiment, y circuler, recevoir les informations qui y sont diffusées.

En matière d'incendie, la réglementation vise essentiellement à assurer la protection des personnes et des biens face aux risques d'incendie et d'explosion. La protection des personnes est réglementée en fonction de la nature et de la configuration des locaux : bâtiments industriels et commerciaux (code du travail), installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), établissements recevant du public (ERP), immeuble de grande hauteur (IGH), immeuble à usage d'habitation etc.

Avec plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de l'accessibilité et de la sécurité incendie, BMO dispose d'une expertise pointue pour vous accompagner sur la mise en place ou la mise en conformité de votre établissement.



#DIAGNOSTIC #CONSTRUCTION #AMÉNAGEMENT #EXTENSION #AD'AP

CONSEIL ET SUIVI EN RÉNOVATION PERFORMANTE

Tous les projets suivis par BMO sont conçus pour respecter la réglementation thermique en vigueur et selon vos exigences pour aller au-delà.

BMO est spécialisé en rénovation performante (formé au dispositif DOREMI) : conception bioclimatique, matériaux sains...



RÉNOFUTÉ

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Conception : tobacome.fr

BMO

Xavier BALANDRAU

06 62 78 81 66 

contact@bmo-ingenierie.fr 

Région d'ANNONAY 

IMAGINONS ENSEMBLE UN PROJET QUI VOUS RESSEMBLE...